

Le Conseil municipal de la commune de SAIN-BEL s'est réuni en assemblée, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 02/03/2020, sous la présidence de M. DESCOMBES, Maire.

• Nombre de Conseillers en exercice	:	17
• Nombre de Conseillers présents	:	14
• Nombre de Conseillers votants	:	16

Présents : DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge - CHEVALIER Nicole - ROBIN Pascal - REUTER Christiane - LAMOTTE Caroline - CHOLLIER Danielle - BERTHET Guy - FOUCHÉ Gérard - LOPEZ Christine - BENKHETACHE Rabah - QUAIX Brigitte - POTOT Franck - ARMILLOTTA Maud

Absents excusés : REVELLIN-CLERC Raymond (pouvoir à N. Chevalier) - GANDIT Nadine (pouvoir à C. Lamotte) - CARRIBON Fanny

**Ouverture de la séance : 20h30**

## ORDRE DU JOUR

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

**M. RIVRON Serge est élu à l'unanimité.**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2020

Le compte rendu est approuvé **par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

### I-FINANCES

#### ➤ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget communal 2019 :

- Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 820 831.47 €
- Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 979 192.45 €  
Soit un excédent de 158 360,98 €
- Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 1 448 324.24 €
- Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 594 183.43 €  
Soit un excédent de 145 859.19 €
- Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 2 269 155.71 €
- Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 2 573 375.90 €  
Soit un excédent global de 304 220.19 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent de fonctionnement 2018 de 244 831.40 €
- ✓ l'excédent d'investissement 2018 de 111 192.89 €

qui permettent de dégager un résultat excédentaire de **269 553.87 €** en investissement, et un résultat excédentaire de **390 690.59 €** en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de : 660 244.46 €

**M. Descombes** indique que la CAF brute (capacité d'autofinancement) diminue chaque année. Cela est dû à la baisse des dotations de l'Etat, à la baisse des recettes de la commune et à l'augmentation des dépenses. Il trouve judicieux que la somme dégagée en fonctionnement en 2019 reste en fonctionnement. Il pense que dans les deux années à venir, les dépenses de fonctionnement vont diminuer (en partie grâce au nouveau groupe scolaire, avec moins de frais, fluides, personnel communal pour les rangs, réparations...) et les recettes vont augmenter avec la vente des écoles qui vont devenir des logements et générer des taxes. Cet excédent est donc à garder comme un bas de laine et à ne pas dépenser. Il faudra aussi débloquer une partie de l'emprunt en fin d'année pour être excédentaire en investissement et ne pas être obligé de couvrir le déficit avec l'excédent de fonctionnement.

M. Descombes, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme REUTER, doyenne de l'assemblée, propose :

- d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte Administratif pour le même exercice
- de voter le compte administratif du budget communal 2019

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré**

**Par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. Descombes)**

- **APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte Administratif pour le même exercice**
- **VOTE le compte administratif du budget communal 2019**

➤ **RESTE A REALISER 2019 A REPORTER EN 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois :

Monsieur le Maire présente les états des restes à réaliser 2019 :

ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
1383	Département	1 913,95 €
2041411	Fonds de concours police pluri comm.	4 762,00 €
2112-297	Terrain de voirie	5 710,32 €
21318	Autres bâtiments publics	11 316,63 €
21318-443	Mise aux normes accessibilité	1 803,60 €
2151-297	Voiries diverses 2000	23 725,20 €
2313-451	Construction groupe scolaire	35 578,23 €
	<b>Total</b>	<b>84 809,93 €</b>

Il propose :

- d'adopter les états des restes à réaliser tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus
- de l'autoriser à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.

Il précise que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2020

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **ADOpte les états des restes à réaliser tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements figurant sur ces états.**
- **PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2020.**

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du compte administratif 2019, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de **390 690.59 €**.

Il propose :

- de reconduire la somme de 390 690.59 € en excédent de fonctionnement

Il précise que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **RECONDUIT la somme de 390 690.59 € en excédent de fonctionnement**

➤ **AMORTISSEMENTS**

Vu les articles L.2321-2 et R.2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, prise pour l'application du précédent article,

Vu l'instruction M14,

Monsieur le Maire propose d'amortir le matériel roulant et le matériel de cuisine achetés en 2019 à partir de l'année 2020 :

- Saleuse et lame à neige d'un montant de 10 890 €, sur une durée de 5 ans, soit 2 196 € par an.
- Epareuse d'un montant de 17 460 €, sur une durée de 5 ans, soit 3 492 € par an.
- Microtracteur Iséki d'un montant de 25 551,61 €, sur une durée de 5 ans, soit 5 110,32 € par an.
- Camion Fiat Ducato d'un montant de 25 383,40 €, sur une durée de 5 ans, soit 5 076,68 € par an.
- La remise en état du Kubora d'un montant de 4 349,40 €, sur une durée de 5 ans, soit 869,88 € par an.
- Coupe légume d'un montant de 5 748 €, sur une durée de 5 ans, soit 1 149,60 € par an.

**M. Descombes** indique que l'assurance dommage ouvrage pour le nouveau groupe scolaire s'amortira à partir de 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **ACCEPTE d'amortir le matériel listé ci-dessus sur une durée de 5 ans à partir de 2020.**

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux d'imposition 2019 :

- Taxe habitation : 15.20 %
- Taxe Foncier Bâti : 20.04%
- Taxe Foncier Non Bâti : 56.46 %

Les bases d'imposition 2020, revalorisées par les services fiscaux, ont une progression globale de 0,9%.

Il propose de garder les mêmes taux que l'année dernière soit :

- Taxe habitation : 15.20 %
- Taxe Foncier Bâti : 20.04%
- Taxe Foncier Non Bâti : 56.46 %

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **GARDE les taux de 2019 soit :**
  - **Taxe habitation : 15.20 %**
  - **Taxe Foncier Bâti : 20.04 %**
  - **Taxe Foncier Non Bâti : 56.46 %**

➤ **BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 934 422,34 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 350 503,22 €, après reprise des restes à réaliser.

Il propose :

- d'approuver le budget primitif 2020 de la commune présenté

**M. Descombes** rappelle qu'il s'agit là d'un budget primitif, mais qu'il a été conçu avec sincérité afin de mener à bien les projets engagés. La nouvelle équipe municipale pourra évidemment le modifier si nécessaire grâce à des décisions modificatives.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 de la commune présenté**

**II-DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

➤ **DEUXIEME PHASE DU GROUPE SCOLAIRE (DETR - DSIL CONTRAT DE RURLITE-CONTRAT AMBITION REGION AURA - APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT)**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les travaux de construction du groupe scolaire vont bientôt commencer. Tous les lots du marché ont été attribués. Les architectes ont préparé un dossier pour la phase 2.

Il propose de déposer les demandes de subventions suivantes pour la réalisation de la deuxième phase du projet :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Les travaux de construction, aménagement ou extension d'équipements scolaires notamment pour les écoles maternelles sont aidés entre 30 et 60%. Les seuils de dépenses subventionnées (HT) sont 30 000 € minimum et 475 000 € maximum. Le dossier doit être déposé avant le 01/05/20.
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local). La CCPA a signé un Contrat de Ruralité avec l'Etat et le projet de groupe scolaire y est inscrit. Les projets retenus sont susceptibles d'obtenir une subvention d'au moins 20% du montant total éligible (plafond de 1,5 M€ HT). Le dossier doit être déposé avant le 01/05/20.
- Contrat Ambition Région de la Région AURA. Le projet est inscrit au programme du contrat. 30% du montant plafonné à 666 667 €.
- Appels à projets du Département. Les travaux de construction sont éligibles. Le plan de financement doit présenter 20% de participation minimale du maître d'ouvrage. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité. La date du dépôt du dossier n'est pas encore connue.

Il présente le plan de financement :

DETR (18,81%)	285 000.00
DSIL Contrat ruralité (39,59%)	600 000.00
Région (13,20%)	200 000.00
Département (6,60%)	100 000.00
Autofinancement (21,81%)	<u>330 514.99</u>
Total HT des travaux	1 515 514,99

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE le plan de financement présenté.**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2020 de 285 000.00 € HT afin d'aider la commune à financer la deuxième phase des travaux de construction du nouveau groupe scolaire.**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la DSIL 2020 Contrat de Ruralité de 600 000.00 € HT afin d'aider la commune à financer la deuxième phase des travaux de construction du nouveau groupe scolaire.**
- **SOLLICITE une subvention au titre du Contrat Ambition Région de la Région AURA 2020 de 200 000 € afin d'aider la commune à financer la deuxième phase des travaux de construction du nouveau groupe scolaire.**
- **SOLLICITE une subvention au titre des Appels à projet du Département du Rhône 2020 de 100 000.00 € HT afin d'aider la commune à financer la deuxième phase des travaux de construction du nouveau groupe scolaire.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires**

### **III-QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Elections**

**M. Descombes** sollicite les membres de l'assemblée afin de tenir les bureaux de vote lors des élections municipales du 15 mars prochain.

#### **- Dates à retenir**

**M. Descombes** rappelle que le 13 mars prochain il organise un pot de départ avec le personnel communal à 18h30 en mairie.

Le 14 mars à 11h à la salle des fêtes aura lieu l'inauguration de la plaque en l'honneur d'Abel Prebet décédé récemment.

Et enfin, le 22 mars à 9h aura lieu la cérémonie rue Joseph Volay.

**M. Benkhetache** rappelle que le 28 mars un nettoyage de printemps est organisé sur la commune.

#### **- Remerciements**

**M. Descombes** remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe municipale qui a œuvrée à ses côtés ces six dernières années. Il souhaite bonne chance à la nouvelle équipe et se tient à sa disposition pour les rencontrer sur certains dossiers comme le groupe scolaire, les finances ou le PCS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.**